



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Fonctionnement

Question orale n° 1080

### Texte de la question

La chambre de commerce et d'industrie des Alpes-Maritimes a attiré l'attention de M. Rudy Salles sur le problème des avitaillements de navires sous douane intervenant les samedis, dimanches et jours fériés. La douane ne peut intervenir ces jours-là que si certains de ces agents se portent volontaires au titre du régime du travail supplémentaire. Or il s'avère de plus en plus difficile de trouver des volontaires. Ainsi, dans le port de Cannes, ce service n'a pas pu être mis en œuvre cette année. Cette situation, qui risque de s'aggraver, portera sans nul doute gravement atteinte à l'activité de croisière dans les ports des Alpes-Maritimes, déjà soumises à la rude concurrence des ports italiens. Aussi demande-t-il à M. le ministre délégué au budget de bien vouloir lui indiquer quelles mesures peuvent être mises en œuvre pour assurer la continuité du service douanier dans ces ports.

### Texte de la réponse

M. le président. M. Rudy Salles a présenté une question no 1080.

La parole est à M. Rudy Salles, pour exposer sa question.

M. Rudy Salles. Monsieur le ministre délégué aux finances, la chambre de commerce et d'industrie des Alpes-Maritimes a attiré mon attention sur le problème des avitaillements de navires sous douane intervenant les samedis, dimanches et jours fériés.

La douane ne peut, en effet, intervenir ces jours-là que si certains de ses agents se portent volontaires au titre du régime du travail supplémentaire. Or il est de plus en plus difficile de trouver des volontaires. Ainsi, dans le port de Cannes, ce service n'a pu être mis en œuvre cette année.

Cette situation, qui risque de s'aggraver, portera sans nul doute gravement atteinte à l'activité de croisière dans les ports des Alpes-Maritimes - Nice, Cannes, Villefranche-sur-Mer - déjà soumise à la rude concurrence des ports italiens. Quelles mesures peut-on mettre en œuvre pour assurer la continuité du service douanier dans ces ports ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.

M. Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Monsieur le député, vous voudrez bien excuser M. Alain Lamassoure qui avait une réunion de préparation budgétaire et qui m'a chargé de vous répondre.

Le régime de travail supplémentaire en dehors des heures d'ouverture des bureaux de douane est mis en œuvre à la demande des opérateurs, sous réserve notamment que des agents se portent volontaires.

Comme vous le faites remarquer, le nombre d'agents volontaires s'est récemment révélé temporairement insuffisant pour assurer dans de bonnes conditions les opérations d'avitaillement sur le port de Cannes.

Les mesures nécessaires pour remédier à cette situation ont été prises et une cote de service garantit dorénavant le bon déroulement de toutes les opérations. Le directeur régional des douanes de Nice a informé la chambre de commerce et d'industrie des Alpes-Maritimes de ces mesures par lettre du 17 avril 1996.

### Données clés

**Auteur :** [M. Salles Rudy](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1080

**Rubrique :** Douanes

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 mai 1996, page 3283

**Réponse publiée le :** 29 mai 1996, page 3479

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 mai 1996